

Fastes : la non-visite papale

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 592

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012062>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

phique. Les autorités des cantons où règnent ces pratiques, bien que conscientes du danger qu'elles représentent, ne parviennent pas à trouver les moyens de s'y opposer, ces médecins se réclamant de la liberté du commerce — quelle magnifique preuve de leurs motivations! — garantie par la Constitution fédérale. Défense bien comprise d'intérêts corporatistes, dira-t-on peut-être. En partie, probablement; mais comment ne pas reconnaître, dans la perspective d'une politique de la santé bien comprise, les abus de la sacro-sainte «liberté du commerce et de l'industrie»?

La vente croissante de médicaments hors des pharmacies est contraire à l'intérêt du malade et à celui des caisses maladie. Bien plus: la profession de pharmacien est investie par des gens qui n'ont pas fait les efforts de l'apprendre mais qui l'exercent en toute impunité et qui, c'est un comble, en donnent une image détestable. Et par voie de conséquence, l'ouverture de nombreuses pharmacies commerciales est anarchique — la liberté de commerce autorise ce genre d'excès.

PRIORITÉ AUX AFFAIRES

Bref, dans les domaines de la dispensation médicale, de la vente de médicaments et de l'accroissement du nombre des lieux de vente, nos adversaires sont des non-pharmaciens: médecins, droguistes et investisseurs divers. Ces gens profitent de la liberté de commerce pour faire des affaires dans le secteur de la santé qui aurait dû rester à l'abri de la compétition commerciale. La détérioration du secteur pharmaceutique ou sa déstabilisation, pour employer un mot à la mode, n'est certes pas un facteur de l'amélioration de la santé publique, bien au contraire.

Les accents du réquisitoire de A. Bédat se retrouvent dans la démonstration de F. Bertrand qui n'a pas de mots assez sévères pour dénoncer tout un système, en définitive. Qu'on en juge plutôt par quelques citations supplémentaires! La foire d'empoigne dans le secteur de la pharmacie est

possible chez nous car la santé est subordonnée à la «liberté de commerce et d'industrie» ancrée dans la Constitution fédérale. En clair, la racine du mal: ... La soumission de la santé publique aux lois commerciales de l'offre et de la demande, ce qui implique son exposition à tous les appétits; la preuve en est que quiconque, chez nous, peut faire des affaires avec la santé. Des exemples? ... Le marché juteux des personnes âgées devient actuellement le théâtre des ébats d'opportunistes de tous genres!

Et finalement: Nous en sommes aujourd'hui à l'ère des compromis, des accommodements fragiles, du trafic d'influence et des promesses stratégiques. Les impératifs de santé publique et les arguments qui s'y réfèrent ne pèsent décidément pas lourd face aux raisonnements économiques et commerciaux. La «liberté de commerce et d'industrie» inhibe les efforts d'assainissement.

Cette charge, menée au nom de l'«éthique pharmaceutique», est sévère, d'autant plus sévère qu'émanant d'un milieu qui pourrait se réjouir de l'augmentation des ventes, avec l'accroissement du chiffre d'affaires et des bénéfices que cela suppose. Certes, la crainte de la concurrence, comme nous l'avons noté au passage, explique pour une part le malaise des pharmaciens. Fausse concurrence d'ailleurs, dans l'optique des consommateurs, car sans effet sur les prix de détail (contrôle des prix!), mais qui, multipliant l'offre, contribue à entraîner les dépenses de santé dans leur ensemble dans une spirale ascendante.

D'accord, en gros, avec la position générale des pharmaciens dans ces circonstances!

DONNANT DONNANT

Mais si une rente de situation était finalement créée à leur intention, si le nombre des officines et celui des propharmaciens (autorisés dans les seules régions où manqueraient les pharmacies) étaient limités au strict nécessaire, si la liste des médicaments échappant à leur monopole de vente était restreinte, tout cela par une intervention des pou-

voirs publics par exemple, quelles garanties donneraient en retour les pharmaciens? Aujourd'hui, se bornent-ils à revendiquer quelques avantages qui feraient d'eux une profession protégée, libre d'agir à sa guise dans un cadre soigneusement délimité? Ou aspirent-ils à jouer un rôle moteur dans le cadre d'une politique de la santé mieux équilibrée, prenant leurs responsabilités à la fois face aux médecins (filtre des ordonnances) et face aux consommateurs (filtre de la surconsommation stimulée entre autres par la publicité)? Ce serait choisir entre les exigences d'un statut professionnel et celles du commerce... Pour être véritablement crédible, le réquisitoire des pharmaciens doit accompagner une redéfinition des compétences de propositions claires sur les plans médical, social et économique.

FASTES

La non-visite papale

On pressent, au-delà de la tristesse, quelques soupçons de soulagement à l'annonce de la non-visite du pape en Suisse.

Ainsi, à Berne, les organisateurs de la manif «géante» du 30 mai n'ont plus à craindre des apparentements terribles (anticléricaux, homosexuels, tiers monde) ni surtout l'aide encombrante que comptaient leur apporter les jeunes de Zurich et d'ailleurs.

Ainsi, à Fribourg, les responsables de la célébration du 500^e anniversaire de l'entrée dans la Confédération pourront concentrer leur attention sur ces festivités et sur leur surveillance sans avoir à dérouter vers la visite pontificale un seul des 243 gendarmes du canton (effectif fixé par la loi).

Ainsi, à Genève, où la TV romande peut renoncer aux heures supplémentaires demandées à ses précieux collaborateurs pour la couverture de la visite de Jean-Paul II en Suisse, avec toutes les perturbations de programmes y relatives.